Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-212902076-20251216-2025_126-DE

Plourin lès-Morlaix

COMMUNE DE

PLOURIN-LES-MORLAIX

DEPARTEMENT DU FINISTERE

ARRONDISSEMENT DE MORLAIX

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 24

Présents : 13

Votants : 20

DATE DE CONVOCATION :

Le Mardi 09 décembre 2025

Secrétaire de séance :

Françoise Barbier

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2025

Délibération N°2025_126

L'an deux mille vingt-cinq, le seize décembre à vingt heures, le conseil municipal de Plourin-lès-Morlaix, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Mr Guy Pennec.

Etaient présents : (Formant la majorité des membres en exercice)

Guy Pennec, Morgane Bicrel, Jean-Michel Ogès, Françoise Barbier, Virginie Bernard, René-François Cornec, Mickaël Désouches, Joëlle Hervet, Myriam Kerrien, Loïc Larher, Loïc Loison, Michel Martin, Gérard Pirou

Etaient absents : Anne-Laure Baron, Nathalie Jézéquel, Maureen Troadec, Nicolas Ulrich.

Etaient excusés : Éric Georges, Marie-Christine Coz, Claude Poder, Virginie Baz, Laurence Huon, Tanguy Péron, Sylvie Troadec

Ont donné pouvoir : Éric Georges à Virginie Bernard, Marie-Christine Coz à Gérard Pirou, Claude Poder à Morgane Bicrel, Virginie Baz à Mickaël Désouches, Laurence Huon à Guy Pennec, Tanguy Péron à Françoise Barbier, Sylvie Troadec à Joëlle Hervet

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE : Repos dominical - Dérogations 2026

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.3132-26 du code du travail modifié par la loi n°2016-1088 du 8 août 2016 permettant au maire, après avis du conseil municipal de déroger au principe du repos dominical des salariés dans la limite de douze dimanches par année civile pour chaque catégorie de commerce de détail.

Vu la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, dite « loi Macron »,

Considérant que la liste des dimanches concernés doit être fixée avant le 31 décembre pour l'année suivante et qu'elle peut être modifiée dans les mêmes formes en cours d'année au moins deux mois avant le premier dimanche concerné par cette modification.

Considérant que la dérogation est collective : aucune demande de dérogation n'est à formuler par les commerçants.

Considérant que depuis la loi du 6 août 2015, seuls les salariés volontaires, ayant donné leur accord écrit, peuvent travailler le dimanche.

Considérant qu'une réunion annuelle de concertation concernant l'ouverture des commerces le dimanche et la dérogation au repos dominical des salariés pour l'année 2026 a eu lieu à Morlaix Communauté le 06 octobre 2025. Au cours de cette concertation il a été proposé de maintenir l'ouverture des dimanches à cinq maximums en 2026 pour les commerces alimentaires et non alimentaires, pour toutes les communes de l'agglomération.

Pour les commerces de détail alimentaires et non alimentaires situés à Plourin-lès-Morlaix en 2026, il a été proposé le principe d'autorisation d'ouverture pour :

- 3 jours fériés : vendredi 8 mai (Victoire 1945) et jeudi 14 mai (Ascension) et le samedi 15 août (Assomption).
- 5 dimanches : Le 11 janvier 2026, le 28 juin 2026, le 13 décembre 2026, le 20 décembre 2026 et le 27 décembre 2026.

Ces dates sont susceptibles d'être modifiées en fonction des directives gouvernementales.

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-212902076-20251216-2025_126-DE

Date	Note	Plourin-lès-Morlaix
Fériés		
jeudi 1 janvier 2026	Jour de l'An	Fermé
lundi 6 avril 2026	Pâques	Fermé
vendredi 1 mai 2026	Fête Travail	Fermé
vendredi 8 mai 2026	Vic. 1945	A + N (Intermarché)
jeudi 14 mai 2026	Ascension	A + N (Intermarché)
lundi 25 mai 2026	Pentecôte	Fermé
mardi 14 juillet 2026	Fêt. Nat.	Fermé
samedi 15 août 2026	Assomption	A + N (Intermarché+Fnac)
dimanche 1 novembre 2026	Toussaint	Fermé
mercredi 11 novembre 2026	Armistice	Fermé
vendredi 25 décembre 2026	Noël	Fermé
Dimanches		
dimanche 11 janvier 2026	Soldes	A + N
dimanche 5 avril 2026	Pâques	Fermé
dimanche 28 juin 2026	Soldes	A + N
dimanche 23 novembre 2025		Fermé
dimanche 29 novembre 2026	Black Friday ven 27/11/2026	Fermé
dimanche 6 décembre 2026		Fermé
dimanche 13 décembre 2026		A + N (Intermarché+Fnac)
dimanche 20 décembre 2026		A + N (Intermarché+Fnac)
dimanche 27 décembre 2026		A + N

A : Commerces Alimentaires ouverts N : Commerces de détail Non Alimentaires ouverts

Le Conseil municipal, après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

- Approuve les propositions d'ouverture ci-dessus énumérées.

Adopté à l'unanimité

Et ont, les membres présents, signé au registre

Pour extrait conforme

Secrétaire de séance
Françoise Barbier

MAIRIE DE PLOURIN LES MORLAIX 29600

Le Maire,
Guy Pennec

Le Maire, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes (par voie postale au 3 contour de la Motte 35000 RENNES ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.